

Nouâtre. Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2016.

Le Conseil Municipal de Nouâtre, réuni le 7 juin 2016 a débattu du **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) établi dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) de la commune de Nouâtre. Les deux remarques suivantes ont été faites :

Au sujet de l'objectif 1 (conforter l'offre en équipement) de l'axe 2 (encourager le dynamisme local), il convient de préciser que l'utilisation de l'ancien site de stockage de l'armée situé rue de Talvois n'est pas définie précisément.

Concernant l'objectif 3 (réduire la consommation foncière) de l'axe 3 (répondre aux besoins de la population), il est à regretter que l'extension de la Zone Artisane de Talvois, qui est complètement remplie, ne soit pas envisagée car cela correspond à un réel besoin des entreprises.

Il est enfin rappelé que ce PADD peut être consulté au secrétariat et qu'un registre est mis à la disposition des administrés pour y consigner leurs remarques.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable concernant le périmètre de la future Communauté de Communes regroupant la CCSMT (moins Sainte-Catherine de Fierbois et Villeperdue), la CCB (moins Cravant et Anché) et la CCPR. Il a proposé comme nom pour ce nouvel EPCI : Communauté de Communes Vienne, Manse et Veude (CCVMV) ; il a suggéré que le siège de ce nouvel EPCI soit à L'Île-Bouchard mais que les locaux de Nouâtre ne soient pas abandonnés pour autant.

Le CM a décidé d'offrir aux ayant-droits une concession de 30 ans dans le colombarium de Nouâtre pour que les cendres d'Henri Burin y soient déposées.

Le CM a donné un avis favorable pour la mise en sens unique de la rue du Moulin du Temple et pour la limitation à 30 km/h de la vitesse dans la rue du Vieux Lavoir.

Le CM a arrêté le programme de l'inauguration des travaux de restauration de l'église Saint-Léger le vendredi 1^{er} juillet :

19 h. Vin d'honneur et présentation des travaux

20 h. Concert choral avec les chorales Arcia Chœur (école de musique de la CCSMT) et Cantoria (Villaines-les-Rochers)

22 h. Buffet réservé aux choristes et aux souscripteurs.

Le CM a enfin été informé que l'état de la VC 300 entre le bourg et Noyers étant insupportable, le Bureau a décidé de faire faire les travaux dès cette semaine et d'envoyer la facture à la SOGRACO, qui est responsable de cette situation.